



PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2026

Le vendredi cinq juin deux mille vingt-six à vingt heures les membres du Conseil Municipal de la commune de NAVOUR-SUR-GROSNE, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de David SOUFFLOT, Maire de NAVOUR-SUR-GROSNE.

Étaient présents : David SOUFFLOT, Jérôme BEQUIN, Amélie MARC, Franck BOUCAUD, Arnaud DENOJEAN, Aurélien CHAINTREUIL, Julie CHATRE, Bertrand JOLY, Eliane JOMAIN, Bernard PETIT, Cindy ROQUENCOURT, Lydie TREMEAUD, Catherine VAIRON, Jean PIÉBOURG, Raphaël CHARNAY, Stéphanie ROUGEOT.

Étaient absents :

Étaient excusés : Coralie COURTOIS, Joris GUERIN, Adeline XAVIER.

Procurations : Coralie COURTOIS à David SOUFFLOT, Joris GUERIN à Amélie MARC, Adeline XAVIER à Jérôme BÉQUIN

Secrétaire de séance : Aurélien CHAINTREUIL

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et déclare la séance est ouverte.

M. Aurélien CHAINTREUIL est désigné secrétaire de séance.

Il est précisé que Mme Coralie COURTOIS, M. Joris GUERIN et Mme Adeline XAVIER sont excusés et ont donné pouvoir respectivement à M. David SOUFFLOT, Mme Amélie MARC et M. Jérôme BÉQUIN. Le procès-verbal de la séance du 29 avril 2026 est approuvé à l'unanimité après quelques reprises sur la forme.

Le Maire rappelle l'ordre du jour de la séance :

1. Préparation des élections sénatoriales, choix des grands électeurs
2. Intégration d'un terrain dans l'actif
3. Désignation du correspondant défense
4. Questions diverses

1. Préparation des élections sénatoriales, choix des grands électeurs

Le Maire indique que le renouvellement partiel du Sénat aura lieu le dimanche 27 septembre prochain. L'élection sénatoriale se fait au suffrage universel indirect : seuls votent les membres d'un collège électoral composé d'élus, dont une très large majorité de maires et de conseillers municipaux.

Une étape essentielle de cette élection consiste à désigner les délégués titulaires et suppléants des conseils municipaux appelés à participer au scrutin. Il précise que les délégués, puis les suppléants, sont élus séparément, au scrutin secret majoritaire à deux tours. Pour les communes de 500 à 999 habitants, une candidature groupée est possible.

Pour Navour-sur-Grosne, 5 délégués titulaires et 3 délégués suppléants doivent être élus. Le Maire précise que le bureau électoral doit être composé d'un président, d'un secrétaire, des deux conseillers municipaux les plus jeunes présents et des deux conseillers municipaux les plus âgés présents.

Le bureau électoral est ainsi constitué :

M. David SOUFFLOT, président ; Mme Julie CHATRE, secrétaire ;

M. Aurélien CHAINTREUIL et Mme Lydie TREMEAUD, conseillers municipaux les plus jeunes présents ;

M. Jean PIÉBOURG et Mme Eliane JOMAIN, conseillers municipaux les plus âgés présents.

M. David SOUFFLOT, M. Jérôme BÉQUIN, M. Franck BOUCAUD, Mme Amélie MARC et Mme Lydie TREMEAUD sont candidats aux postes de délégués titulaires et présentent une candidature groupée.

Mme Julie CHATRE, M. Bernard PETIT et Mme Stéphanie ROUGEOT sont candidats aux postes de délégués suppléants.

Le Maire invite les conseillers municipaux à voter à tour de rôle, à bulletin secret, pour l'élection des délégués titulaires. Il est ensuite procédé au dépouillement.

M. David SOUFFLOT, M. Jérôme BÉQUIN, M. Franck BOUCAUD, Mme Amélie MARC et Mme Lydie TREMEAUD sont élus à l'unanimité en qualité de délégués titulaires.

Le Maire invite ensuite les conseillers municipaux à voter à tour de rôle, à bulletin secret, pour l'élection des délégués suppléants. Il est procédé au dépouillement.

Mme Julie CHATRE, M. Bernard PETIT et Mme Stéphanie ROUGEOT sont élus à l'unanimité en qualité de délégués suppléants.

***Délibération N°51/2026**

OBJET : Élection des délégués et suppléants en vue de l'élection des sénateurs

Conformément aux dispositions du code électoral et à l'arrêté préfectoral n° DCL-BRE-2026-46 du 12 mai 2026 fixant le nombre de délégués et suppléants à élire dans chaque commune pour l'élection des sénateurs du 27 septembre 2026, le conseil municipal a procédé à l'élection des délégués et suppléants appelés à composer le collège électoral sénatorial.

Le bureau électoral a été constitué conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

Après déroulement du scrutin secret, ont été proclamés élus :

Délégués titulaires

- M. SOUFFLOT David
- Mme MARC Amélie
- M. BÉQUIN Jérôme
- Mme TREMEAUD Lydie
- M. BOUCAUD Franck

Délégués Suppléants

- M. PETIT Bernard
- Mme ROUGEOT Stéphanie
- Mme CHATRE Julie

Les intéressés ont déclaré accepter leur mandat.

Le conseil municipal prend acte des résultats de cette élection.

2. Intégration d'un terrain dans l'actif

Le Maire explique que la précédente équipe municipale a validé la vente d'un terrain communal sur la commune de Clermain au lieu-dit au ponceblanc.

Afin de permettre cette vente, et notamment les écritures comptables qui s'y rapportent, il est nécessaire d'intégrer ce terrain dans l'actif de la commune, celui-ci n'étant pas inscrit à l'inventaire jusqu'à présent.

***Délibération N°52/2026**

OBJET : Régularisation patrimoniale – Intégration d'un terrain à l'inventaire communal et à l'actif de la commune

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2121-29 ;
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux communes ;
Vu les règles relatives au suivi de l'inventaire et de l'état de l'actif des collectivités territoriales ;
Considérant que le terrain situé au lieu-dit « Les Ponceblancs » – Clermain 71520 NAVOUR/GROSNE cadastré section A N°600, d'une superficie de 1624 m², appartient au patrimoine de la commune ;
Considérant qu'il a été constaté que ce bien, bien que propriété de la commune, n'a pas été intégré à l'inventaire communal ni à l'actif de la commune ;
Considérant qu'il y a lieu, dans un souci de sincérité patrimoniale et de concordance entre l'inventaire de l'ordonnateur et l'état de l'actif tenu par le comptable public, de régulariser cette situation ;
Considérant que cette régularisation est nécessaire afin de permettre les opérations comptables préalables à la cession de ce bien ;
Considérant que Monsieur Aurélien CHAINTREUIL est concerné par cette affaire il ne prend pas part aux débats et au vote ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des votants, décide :

- **De constater** que le terrain situé au lieu-dit « Les Ponceblancs » – Clermain, cadastré section A N°600, d'une superficie de 1624 m², appartient au patrimoine de la commune.
- **D'approuver** l'intégration de ce terrain à l'inventaire communal et à l'actif de la commune.
- **De dire** que cette intégration sera effectuée pour une valeur de 15 000 €, retenue par l'ordonnateur en lien avec le comptable public, afin de permettre la régularisation patrimoniale et comptable du bien.
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à accomplir toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tout document s'y rapportant.

3. Désignation du correspondant défense

Le Maire rappelle que, lors de la réunion d'installation du Conseil municipal, il avait été envisagé qu'il assure les fonctions de correspondant Défense de la commune. Toutefois, cette désignation nécessite une décision formelle du Conseil municipal.

Le Maire demande si d'autres conseillers municipaux souhaitent se porter candidats à cette fonction.

Aucune autre candidature n'étant présentée, le Conseil municipal désigne M. David SOUFFLOT en qualité de correspondant Défense de la commune.

***Délibération N°53/2026**

OBJET : Désignation du correspondant Défense

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant la nécessité de maintenir un lien entre les citoyens, la commune et les forces armées ;

Considérant que chaque commune est invitée à désigner un correspondant Défense chargé d'être l'interlocuteur privilégié des autorités militaires et des services de l'État pour les questions relatives à la Défense nationale, au devoir de mémoire, à la citoyenneté et au recensement ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DÉSIGNE** M. SOUFFLOT David en qualité de Correspondant Défense de la commune de Navour-sur-Grosne.

Le correspondant Défense aura notamment pour mission :

- De relayer auprès de la population les informations relatives à la Défense nationale ;
- De participer aux actions liées au devoir de mémoire et aux cérémonies commémoratives ;
- De favoriser l'information des jeunes sur les dispositifs de citoyenneté, notamment le recensement citoyen et la Journée Défense et Citoyenneté ;
- D'assurer le lien avec les autorités militaires et les services de l'État compétents.

4. Questions diverses – Tour de table

Mme Amélie MARC indique qu'il convient de désigner un référent ambroisie. Elle explique que l'ambroisie est une plante envahissante dont le pollen émis en fin d'été est particulièrement allergisant. Le référent ambroisie a pour rôle de répertorier la présence d'ambroisie sur le terrain et d'assurer la remontée d'informations via la plateforme de signalement. Il agit également dans la mise en œuvre d'actions de sensibilisation des acteurs du territoire. M. Bertrand JOLY se propose pour assurer ce rôle.

Des échanges ont lieu sur l'organisation de la matinée du 7 juin consacrée au lancement de l'opération de rénovation de l'église de Clermain. Mme Amélie MARC rappelle aux conseillers municipaux l'importance de leur présence lors de cet événement. Elle indique que M. le Député Benjamin DIRX ainsi qu'un représentant de la Fondation du patrimoine seront présents. M. Jean PIÉBOURG indique que le Crédit Agricole pourrait être sollicité dans le cadre de la collecte de dons. M. le Maire précise que certaines entreprises du territoire pourraient également être sollicitées afin de soutenir le projet.

M. Aurélien CHAITREUIL indique qu'il souhaiterait qu'une réunion des commissions Bâtiments et Voirie soit organisée afin que l'ensemble de leurs membres puisse prendre connaissance des dossiers en cours. M. le Maire indique qu'en effet, des dates devront être fixées prochainement afin de commencer le travail de préparation des futurs projets et de constituer les dossiers nécessaires en vue des prochaines demandes de subventions. Mme Amélie MARC rappelle qu'un travail de recensement du patrimoine bâti communal avait été réalisé par M. Jean PIÉBOURG lors du précédent mandat, sous forme de fiches recensant les différents bâtiments et diverses données les concernant. M. Franck BOUCAUD indique qu'il a récupéré une partie de ces fiches et qu'il travaille actuellement à leur mise à jour.

M. Bertrand JOLY souhaite obtenir davantage de renseignements concernant les autorisations d'accès aux routes départementales. Il indique que de nombreux habitants, comme lui auparavant, ignorent qu'une autorisation doit être sollicitée auprès de la **Direction des Routes et Infrastructures** lorsque l'accès d'une propriété débouche sur une route départementale.

Il propose qu'une information soit diffusée aux habitants concernés, soit par courrier, soit par l'intermédiaire du prochain bulletin municipal, afin de les sensibiliser à cette réglementation.

Mme Amélie MARC se charge de contacter les services de la DRI afin d'obtenir les formulaires nécessaires ainsi que les modalités applicables. Un article d'information sera ensuite rédigé pour le prochain bulletin municipal.

M. Bernard PETIT indique que l'onduleur de l'installation photovoltaïque située sur la toiture de la mairie est probablement à remplacer. Il précise qu'il conviendrait de vérifier si la commune dispose toujours de l'application permettant de suivre la production et le rendement des panneaux photovoltaïques. M. Bernard PETIT se charge du suivi de ce dossier.

Mme Amélie MARC fait part d'une demande d'un administré souhaitant attirer l'attention du conseil municipal sur la disparition du nom « Clermain » sur la signalisation d'entrée du bourg.

Elle rappelle que l'ancien conseil municipal avait validé la dénomination figurant sur les panneaux actuels, en concertation avec les services départementaux. Revenir sur ce choix et procéder au remplacement de l'ensemble de la signalisation représenterait un coût important pour la commune.

Elle propose en revanche d'étudier la réalisation d'un aménagement paysager accompagné d'un panneau mentionnant « Bourg de Clermain » à l'entrée du village, afin de valoriser l'identité historique du lieu. Une réponse sera apportée à l'administré.

M. Jérôme BÉQUIN indique s'être rendu, avec M. Franck BOUCAUD, à l'assemblée générale du CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement). Il propose que la commune

adhère à cet organisme, qui peut accompagner les collectivités dans leurs projets comportant une dimension architecturale, paysagère ou d'aménagement.

Il souligne notamment l'intérêt que pourrait présenter cette adhésion dans le cadre d'une réflexion sur l'aménagement des deux ronds-points situés à la sortie de la RCEA, véritables portes d'entrée du territoire. Il indique que le Département serait favorable à en confier la concession à la commune.

Un débat s'engage alors sur l'opportunité d'une telle démarche. Plusieurs conseillers estiment que l'entretien de ces équipements pourrait représenter une charge importante pour la commune et qu'il serait préférable qu'ils demeurent sous la responsabilité du Département, tout en proposant des idées d'aménagement. Il est également évoqué la possibilité d'une réflexion commune avec la Communauté de communes afin de réaliser un aménagement valorisant l'image du territoire. Les conseillers s'accordent sur l'intérêt touristique que pourrait représenter la mise en valeur de ces ronds-points, contribuant ainsi à renforcer l'attractivité du territoire. Ils demeurent toutefois réservés quant à la prise en charge de leur entretien, qui représente une contrainte importante pour la commune.

Par ailleurs, il indique que la Fondation Champrouge organise une visite de l'EHPAD de Champrouge le 27 juin à 10 h 30. Plusieurs conseillers municipaux se déclarent intéressés par cette visite. M. BÉQUIN se charge de procéder aux inscriptions

M. Franck BOUCAUD indique qu'une réunion s'est tenue concernant l'organisation et la sécurité du Rallye de Matour. Il y a participé avec M. David SOUFFLOT.

Ils ont été particulièrement marqués par l'importance des moyens mobilisés et par l'implication des services de l'État, notamment en matière de sécurité intérieure. Il souligne que la sécurité est prise très au sérieux et que l'organisation de l'épreuve est particulièrement encadrée.

Le rallye se déroulera le 18 juillet 2026 avec le passage d'une spéciale sur le territoire de Montagny-sur-Grosne. Des séances d'essais et de reconnaissances pourront avoir lieu le 12 juillet de 8 h à 13 h ainsi que le 17 juillet de 10 h à 20 h. Les organisateurs ont rappelé que, lors de ces reconnaissances, les pilotes doivent impérativement respecter le Code de la route. En cas de comportement inadapté constaté par les riverains, ceux-ci sont invités à le signaler en relevant si possible le numéro d'immatriculation du véhicule concerné.

Au total, 145 véhicules sont attendus et trois passages de la spéciale sont prévus sur le secteur de Montagny-sur-Grosne. Le départ des épreuves est programmé à partir de 7 h le 18 juillet.

Les organisateurs ont autorisé la tenue d'une buvette au même emplacement que l'an dernier. Un agriculteur a également accepté de mettre un pré à disposition afin d'y aménager un parking.

Il est précisé que pour les personnes ayant des impératifs particuliers, notamment médicaux, le jour de la course, les organisateurs pourront interrompre temporairement l'épreuve afin de permettre le passage des véhicules concernés, tels que les infirmiers ou les services de soins à domicile.

Enfin, un courrier d'information sera adressé à l'ensemble des habitants de Montagny-sur-Grosne afin de leur communiquer les principales modalités d'organisation de l'événement. Les organisateurs ont par ailleurs déjà pris contact avec les riverains directement concernés par les routes qui seront temporairement barrées.

M. Jean PIÉBOURG demande à quelle échéance seront réalisés les aménagements prévus au lieu-dit La Croix de Brandon. M. le Maire indique qu'une nouvelle réunion doit avoir lieu courant juin afin de finaliser le projet. Il rappelle que celui-ci ne prévoit aucune suppression de places de stationnement. Les aménagements envisagés consistent principalement à reprendre le marquage au sol (zébras) et à installer des plots réfléchissants de type « yeux de chat ».

M. Jean PIÉBOURG estime qu'il serait également pertinent de renforcer les aménagements paysagers aux entrées du hameau, notamment par la plantation de haies plus importantes, afin de mieux matérialiser l'entrée de l'agglomération et d'inciter davantage les automobilistes à réduire leur vitesse. Un débat s'engage alors sur la problématique récurrente de la vitesse sur cette route départementale.

Plusieurs conseillers municipaux, résidant dans le hameau, font part de leurs préoccupations et de leur ressenti concernant la circulation des véhicules sur ce secteur.

Mme Catherine VAIRON indique qu'elle a de nouveau été sollicitée par les membres de l'association Le Momentané au sujet de leur demande de subvention. M. le Maire précise qu'une réponse a normalement été apportée par le secrétariat de mairie. Ce point sera vérifié.

Il est également rappelé qu'une réunion avec l'ensemble des associations du territoire sera organisée au mois de septembre, notamment afin d'échanger sur les modalités d'attribution et de versement des subventions communales.

M. le Maire indique qu'une réunion a eu lieu avec le cabinet d'études Ingepro afin de reprendre le dossier relatif à l'aménagement de la traversée de La Garde. Un devis est actuellement attendu pour poursuivre cette réflexion.

Il explique également travailler sur la problématique des inondations au lieu-dit Les Ponceblancs. Les résultats de l'étude menée par le cabinet Secundo ne sont pas jugés satisfaisants. D'autres pistes de réflexion et solutions techniques vont donc être étudiées afin de tenter d'apporter une réponse adaptée à cette situation.

Au titre des actualités, M. le Maire indique que le bureau municipal a récemment rencontré le sénateur Fabien GENET. Il précise également qu'ils ont été conviés par M. le Député Benjamin DIRX à un déjeuner en présence de M. Gabriel ATTAL. Cette rencontre a été l'occasion d'échanger sur les problématiques propres aux territoires ruraux ainsi que sur les difficultés rencontrées par les collectivités locales dans l'exercice de leurs missions.

Les conseillers n'ayant plus de remarques, la séance est levée à 22h00.

La prochaine réunion de conseil municipal aura lieu le jeudi 16/07/2026 à 20h00

Le Maire, David SOUFFLOT

Le secrétaire de séance, Aurélien CHAINTREUIL